

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 JANVIER

CHRONIQUE GÉNÉRALE

De nouveaux hasards

C'est par cette qualification générale de « politique de nouveaux hasards » que l'un des disciples de Gambetta a désigné la politique actuelle du parti républicain.

Gambetta, a dit M. Spuller aux pèlerins de Ville-d'Avray, ne voulait pas de nouveaux hasards pour la France. Quels sont donc les auteurs responsables de cette politique de nouveaux hasards auxquels on livre pieds et poings liés la France ?

Le ministère Ferry, qui nous a lancé dans les aventureuses expéditions du Tonkin, de Madagascar, n'a-t-il point sa part de responsabilité dans cette politique de nouveaux hasards ?

M. de Freycinet, qui a créé le conflit égyptien, après avoir commis le criminel abandon de l'Égypte, n'est-il point responsable de cette politique de nouveaux hasards ?

Le Président de la République, qui présidera régulièrement aux délibérations des conseils des ministres, n'a-t-il point sa part de responsabilité ? La majorité républicaine, enfin, qui, dans les deux Chambres, a sanctionné par ses votes ou par sa complicité tacite la politique des cabinets Ferry et Freycinet, n'a-t-elle point aussi assumé devant le pays une grave responsabilité ?

Héritiers et continuateurs de la politique de Gambetta répètent à l'envi qu'il faut reprendre et continuer cette politique, si l'on ne veut conduire la France à sa perte.

Mais est-ce que M. Ferry et M. de Freycinet n'ont pas été tour à tour les soutiens et les continuateurs de cette politique, qui a toujours été la politique du parti républicain ?

E. R.

La réconciliation

Nous lisons dans le *National*, au sujet de la réconciliation de MM. de Freycinet et Ferry :

« Nous croyons que M. de Freycinet, tout désigné pour la présidence de la République dans le cas où M. Grévy, qui occupe si noblement, avec tant d'esprit et de tact ces hautes fonctions, songerait au repos, n'est cependant pas si pressé d'arriver au pouvoir suprême que pourrait nous le faire croire la correspondance de M. Jules Roche.

« Il nous paraît trop inconvenant de subordonner la formation d'un cabinet Ferry à la démission du chef de l'Etat pour que nous croyions que deux hommes politiques aussi courtois, aussi bons diplomates que le sont MM. de Freycinet et Jules Ferry, pourraient afficher ouvertement de semblables visées. M. Jules Roche a tort de mettre ainsi les pieds dans le plat. Cela ne se fait pas aux déjeuners de l'Élysée. »

Gambetta au Panthéon

On télégraphie de Nice au *Voltaire* :

« Sur les instances de M. Etienne, député, M. Gambetta père a consenti à ce que les cendres de son fils fussent transférées à Paris, SOUS LA CONDITION que l'inhumation ait lieu au Panthéon (avec des feux de bengale probablement). »

Partout des conflits

Dans toutes les colonies et les protectorats, les conflits ne cessent pas. Hier, on signalait un conflit qui s'est produit à Tananarive entre M. Le Myre de Vilers et M. Buchard.

Aujourd'hui nous apprenons qu'au Cambodge, même fait s'est produit. M. Piquet, résident général, a dû congédier son secrétaire général avec lequel il était en désaccord perpétuel.

Avec un pareil état de choses, il n'est pas étonnant que le trouble soit partout où la République envoie ses administrateurs.

Les deux Frances

Extrait du discours de M. Spuller :

« M. Gambetta l'a dit un jour, il n'y a pas deux Frances. »

Ah ! vraiment, il a dit cela, Gambetta ?

Eh ! bien, il a formulé une de ces génoseries dont il était coutumier.

Grâce à la République, il y a aujourd'hui deux Frances :

Il y a la France qui croit en Dieu et réclame la liberté d'élever ses enfants d'après les préceptes chrétiens ; il y a la France athée qui opprime les âmes et les consciences ;

Il y a la France persécutée, et il y a la France persécutrice ;

Il y a la France conservatrice et la France républicaine.

Gambetta a menti : il y a bien deux Frances, et il y en aura deux tant que nous n'aurons pas substitué à ce gouvernement des factions qui s'appelle la République, la Monarchie qui n'est pas le gouvernement d'un parti, mais le gouvernement national.

Souvenir aux Exilés

Ainsi que nous le disions hier, un grand nombre de personnes, appartenant à toutes les classes de la société, sont allées s'inscrire depuis quelques jours à l'hôtel de la rue de Varenne qu'habitait Monseigneur le Comte de Paris.

Plusieurs registres sont déjà couverts de signatures, et des quantités de lettres et télégrammes, venus de tous les points de la France, sont parvenus à MM. Edouard Boucher, Lambert de Sainte-Croix, le marquis de Beauvoir, Eugène Dufeulle et le comte de Chevilly, qui les transmettent au chef de la Maison de France et aux princes de sa famille.

Monsieur le Comte de Paris et Madame la Comtesse de Paris ont été très touchés des innombrables témoignages de sympathie qui leur sont déjà parvenus et qui adoucissent particulièrement l'amertume de leur exil.

Sous le titre : A L'EXILE, on lit dans le *Soleil du Midi*, de Marseille :

« Au seuil de l'année qui commence, après avoir élevé nos cœurs en Haut, nous tournons nos regards vers le proscrit de 1886 qui sera le libérateur de 1887.

« Au nom des intérêts et de l'avenir de la France, puissions-nous chanter bientôt, dans la Patrie, ce vœu que nous envoyons à l'exilé de la République :

« *DOMINE, SALVUM FAC REGEM.* »

Les journaux radicaux jettent feu et flamme. Voici pourquoi :

Le *Patriote* de Bruxelles, annonce que « le Comte de Paris, lors de la récente visite qu'il a faite au collège des Jésuites à Canterbury, a déclaré que s'il montait sur le trône de France, il ouvrirait toute large les portes de France aux Jésuites, malgré certaines préventions qu'il avait jusqu'à présent nourries contre eux. »

Devant une telle perspective, nos républicains se voilent la face d'horreur. Ne serait-ce pas l'abomination de la désolation ? Donner la liberté à tout le monde !

Médaille commémorative

L'Académie française et les autres sections de l'Institut ont voulu rendre un hommage tout particulier à la généreuse donation de M^{re} le duc d'Aumale. On a décidé, au cours de la dernière séance, qu'une médaille commémorative serait frappée en souvenir de ce grand acte. Une souscription, toute personnelle, a été ouverte à cet effet parmi les cinq sections.

La médaille portera la mention dont voici le texte, sinon la disposition :

LE 23 DÉCEMBRE DE L'AN 1886, S. A. LE PRINCE HENRI LOUIS-PHILIPPE D'ORLÉANS, DUC D'AUMALE, A DONNÉ CHANTILLY A L'INSTITUT DE FRANCE.

Cette médaille sera placée dans la Bibliothèque du Palais Mazarin :

M. le duc d'Aumale.

On télégraphie de Bruxelles, 3 janvier :

« Le duc d'Aumale est arrivé dans la soirée d'hier.

« Aujourd'hui le roi et la reine ont rendu visite à leur oncle, définitivement installé dans son hôtel de Bruxelles pour la saison d'hiver.

64 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

Elle envoya Marthe en commission, et entra dans l'hôtel, où Iriel la suivit : il n'était pas fâché de l'observer sans en avoir l'air.

Cette attitude, ces façons dégagées le remplissaient d'étonnement. Est-ce qu'il se serait mépris ? Et cependant, il ne rêvait pas. C'était bien elle qu'il avait suivie dans cette rue écartée.

Elle allait et venait dans son appartement, faisant prendre par un domestique des objets qu'elle désirait emporter. Iriel voulut sortir ; mais elle le retint.

— Attendez que Marthe soit revenue, dit-elle ; vous êtes bien pressé ; qu'est-ce que vous avez donc, monsieur Iriel ? Je vous trouve un air singulier.

— Moi !... mais non... du moins, je ne crois pas. Il resta. Il tâcha de se donner un air naturel, il

perla de choses indifférentes. Ainsi, en entrant dans l'atelier d'Antoinette, il se rappela la visite de Richard.

— Ah ! fit-il, j'oubliais de vous dire. M. Syramin est venu ce matin.

— M. Syramin ?

— Oui. Il a beaucoup regretté de ne pas voir M. Maheurtier. Il voulait s'entendre avec lui au sujet d'une certaine commande de tableaux.

— Ah ! oui... en effet... fit Antoinette troublée.

— Je l'ai reçu le mieux que j'ai pu, continua Iriel. C'est un jeune homme ; il paraît très bien. Je lui ai parlé de l'admiration que vous inspirent ses œuvres.

— Ah ! vous lui avez parlé de cela ?

— Oui. J'ai peut-être eu tort ?

— Mais... non...

— Il a autant de modestie que de talent. Il refusait de croire que ce fût vrai. Alors, pour le convaincre, je l'ai conduit dans la galerie.

— Mais, il ne fallait pas.

— Pourquoi ?... je l'ai fait entrer aussi dans cette pièce.

— Comment, ici ?

— Oui, pour lui montrer les copies que vous avez commencées d'après son tableau.

— Mais c'est affreux... mais à quoi songiez-vous ? Ah ! monsieur Iriel !

— Je n'ai vu à cela aucun mal. Cela ne pouvait

que le flatter.

— C'est d'une indiscretion... et puis, ces copies sont abominables.

— Au contraire, il les a trouvées charmantes.

Antoinette paraissait bouleversée. Iriel attribua sa rougeur et son trouble à l'amour-propre.

— Ce sont de simples essais, dit-il, et M. Syramin ne devait pas être trop sévère.

Il ajouta qu'il avait donné à Richard les indications nécessaires pour se rendre au Plantin, et que probablement il y était en ce moment.

— Bien, bien, fit-elle avec une émotion contenue ; M. Syramin verra mon mari et ils s'entendront ensemble.

Elle se hâta de congédier Iriel, de peur de laisser voir son trouble, et elle se renferma dans son bouloir.

A peine libre, Iriel courut rue Notre-Dame-des-Champs. Il eut bien vite reconnu la maison devant laquelle le coupé s'était arrêté. Il avait un prétexte tout prêt.

— Vous avez un appartement à louer ? demanda-t-il au concierge.

— Oui, au second, avec vue sur un grand jardin et le boulevard. Si vous voulez venir voir.

— Tout à l'heure. Je désirerais auparavant savoir si la maison pourra me convenir. C'est ici une maison calme, retirée, tranquille, n'est-ce pas ? — Oh ! sous ce rapport, vous ne trouverez pas

mieux dans tout le quartier.

— C'est que souvent on a près de soi des personnes bruyantes, des professions tapageuses.

— Ici, rien de pareil. Au premier, nous avons un rentier, M. Durandot. Au second, dans l'appartement à côté de celui que je vais vous faire voir, M. Syramin.

— M. Syramin ?

— Oui, un peintre, un jeune homme, mais rangé, convenable.

— Ainsi M. Syramin demeure ici ?

— Oui ; est-ce que vous le connaissez ?

— Non ; j'ai seulement entendu parler de lui. Mais précisément, continua Iriel, cette profession de peintre n'est pas très rassurante. Il vient beaucoup de visites.

— Au contraire, M. Syramin a été absent pendant un an et demi ; et, depuis qu'il est de retour, il n'est venu qu'une seule personne, une jeune dame, ce matin.

— Ah ! oui, fit Iriel, pour un portrait.

— Je ne crois pas ; c'est une connaissance à M. Syramin et à sa mère. Elle a habité ici, avant son mariage, justement l'appartement qui est à louer. Si vous voulez que nous montions, nous allons visiter.

— Pas maintenant. Je reviendrai.

Et Iriel sortit. Il était hors de lui. Il se répétait, en serrant les poings avec rage :

» Le duc d'Anmale recevra demain la députation de l'Académie française, qui vient lui apporter une adresse de remerciements au sujet de la donation de Chantilly. »

LE RÉGIME DES CABARETS

Si la République, dans un but beaucoup moins humanitaire que politique, a augmenté le nombre des écoles communales, elle a en revanche favorisé l'industrie des cabarets de manière à faire de la France un peuple d'ivrognes.

Le nombre des débits de vin et d'absinthe s'est accru, depuis 1878 et surtout depuis 1880, dans des proportions absolument navrantes.

En 1878, il y avait en France 354,852 cabarets; en 1879, on en compte 356,833.

Mais alors subsistait encore le décret de 1851 qui exigeait, pour l'ouverture des cabarets, l'autorisation préfectorale.

Naturellement les préfets républicains donnaient l'autorisation aux électeurs bien pensants; mais cela ne marchait pas assez vite; on sait que les élections républicaines se traitent le verre à la main.

Une loi votée en 1880 abrogea le décret de 1851.

Les effets de cette loi ne se firent pas attendre. Dès 1881, plus de 10,000 cabarets nouveaux se sont créés.

En 1883, le nombre des cabarets s'élève à 377,544; en 1884, à 386,855; en 1885, à 395,700. Nous n'avons pas sous les yeux les chiffres de 1886, mais on affirme que l'augmentation est considérable. Depuis la loi de 1880, on a ouvert 40,851 cabarets nouveaux. A Paris, l'augmentation des cabarets a été de 37 0/0. Dans les Deux-Sèvres elle a été de 28 0/0, dans l'Ille-et-Vilaine de 29 0/0, dans la Gironde de 24 0/0.

C'est aussi de cette époque que datent les progrès effroyables de l'alcoolisme que nos tribunaux et nos médecins aliénistes constatent tous les jours.

Dans tous les centres ouvriers, sur six maisons, vous comptez cinq cabarets.

Et c'est dans ces débits de liqueurs que va fondre la paie de la semaine.

Tous les efforts des fabricants pour améliorer le sort des ouvriers échouent devant le cabaret; le nombre de ces lieux d'empoisonnement s'accroît en raison directe de l'augmentation des salaires.

De chez lui à la fabrique l'ouvrier est sollicité à chaque pas, et il ne résiste pas.

Et, si la femme et les enfants n'ont pas de quoi manger parce que le père a trop bu, les socialistes font le procès des patrons qui ne paient pas leurs ouvriers assez cher.

Enfin, un détail singulier au premier abord, c'est que l'augmentation du nombre des cabarets a fait décroître les revenus de l'Etat!

Parce que, pour se faire concurrence, les débiteurs vendent des produits inférieurs et affreusement falsifiés, et qu'on tolère cet empoisonnement, toujours pour les mêmes raisons électorales.

En somme, la loi opportuniste de 1880 a développé l'alcoolisme, démoralisé les ouvriers, installé une misère perpétuelle dans leurs familles et diminué les recettes du Trésor au profit des débiteurs de poison.

Voilà les résultats d'une des plus belles idées de la coterie républicaine opportuniste.

Ces prétendus régénérateurs ont fait de la République le régime des cabarets.

Un régime qui est en train de tuer la France.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Nous lisons dans l'Agence libre :

« Dans quelques jours, un grand acte politique se déroulera au Reichstag. La représentation nationale aura à décider de la guerre et de la paix. Cette dernière dépendra du vote des crédits demandés. »

— On télégraphie de Berlin au *Journal des Débats* :

« L'Empereur, en recevant les rapports des commandants des régiments dont il est le chef, les a exhortés à ne pas se relâcher un instant du zèle dont ils ont toujours fait preuve pour maintenir l'armée allemande à sa hauteur actuelle. »

« On prépare un compromis pour le vote de la loi militaire, aux termes duquel le centre accorderait l'effectif de paix demandé par le gouvernement, mais pour trois années seulement. »

ITALIE. — On lit dans la *Gazette piémontaise* du 4^e janvier :

« Sur la demande du gouvernement roumain, le gouvernement italien a consenti à se charger de la protection des sujets roumains résidant au Caire. »

La *Riforma* fait ressortir l'importance de cette demande en présence des efforts de la France pour avoir la suprématie en Egypte.

MEXIQUE. — On annonce du Mexique la mort du traître Lopez qui vendit Queretaro, où était enfermé Maximilien, pour la somme de dix mille piastres. Cette infamie lui rapporta, comme on le voit, plus de mépris que d'argent.

Ce triste personnage vient de mourir honni de tous et méprisé à l'égal du dernier des misérables.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 janvier.

Le marché est bon, le mouvement de reprise signalé sur le cours de nos rentes s'accuse de plus en plus : 3 0/0, 82.62; 4 1/2 0/0, 110.42.

De toutes les valeurs à lots, ce sont les obligations du Crédit Foncier que l'on choisit aujourd'hui de préférence parce que ce sont à peu près les seules que l'on obtient encore au-dessous du pair alors qu'elles sont appelées à tenir le premier rang comme cours à cause de l'importance des lots et du nombre des tirages. On traite l'action à 1,425.

Nombreuses demandes sur l'action de la Société Générale au cours de 476. Il faut s'attendre à une plus-value importante sur cette valeur.

Toute émission qui passe par les guichets de la Société Générale emprunte à cet établissement le caractère d'affaires bien étudiées. Le marché fera donc bon accueil aux obligations des Chemins de fer Brésiliens. L'obligation est de 500 fr. émise à 441.50 rapportant 22.50 d'intérêt, soit plus de 5 0/0 sans compter la prime d'amortissement.

Les porteurs d'obligations anciennes peuvent souscrire un nombre égal d'obligations nouvelles — un intérêt égal à celui qu'ils recevaient plus une soule de 60 fr.

Le 8 janvier aura lieu la souscription pour le solde de l'Emprunt Argentin. Cette opération porte sur la seconde portion de l'emprunt créé il y a quelques mois.

La Banque d'Escompte de 518 est montée hier à 528.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer subissent peu de variations dans leurs cours. Cependant les obligations de quelques-unes des Compagnies ont relevé leur cote et regagné leurs cours habituels.

Nouvelles militaires.

QUESTION DE MOBILISATION

Nous lisons dans la *France militaire* :

« Il paraît que tout n'est pas parfaitement réglé dans les bureaux en vue d'un passage imprévu du pied de paix au pied de guerre. »

« Nous pourrions citer par exemple, dans un seul canton, trois adjoints retraités pour ancienneté de service et qui ne savent pas où ils devraient rejoindre en cas de mobilisation, bien qu'ils soient encore pour 4 ou 5 ans à la disposition du ministre de la guerre. »

« Attention ! et rappelons-nous que c'est avec des petits riens comme cela que l'on prépare les grands désastres. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Concours Musical

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Troisième liste

MM.

Tremblay, 5 fr. — Cassius, 3 fr. — Du-tour, 15 fr. — Copit, 3 fr. — Royer, 50 centimes. — X, 2 fr. — X, 2 fr. — Blot, 50 centimes. — Langlois, 10 fr. — X, 2 fr. — Leroux, 5 fr. — Stokmann, 2 fr. — Guérinet, 5 fr. — Floueu, 3 fr. — Genty, 5 fr. — Delugré, 2 fr. — Deloux, 75 centimes. — Montel, 2 fr. — Maurice, 2 fr. — Vitat, 2 fr. — Lépine, 1 fr. — Frulon, 50 centimes. — Brard, 5 fr. — Dalbavie, 2 fr. — Jégu, 2 fr. — Chailloux, 2 fr. — Moizé, 1 fr. — Daubigny, 2 fr. — Chalot, 2 fr. — X***, 25 centimes. — Rougier, 50 centimes. — Delabarre, 2 fr. — Girard-Proust, 2 fr. — Derouet, 1 fr. — Dagan, 2 fr. 50. — Osmont, 1 fr. — Girard (Ferdinand), 2 fr. — Ladignac, 50 centimes. — X, 4 fr. — Guibert, 1 fr. — Ogereau, 1 fr. — Carreau, 1 fr. — Descamps,

5 fr. — Jules Toraud fils, 5 fr. — Paumier, 1 fr. — Mabileau, 50 centimes. — Revêche fils, 2 fr. — M^{me} Cordier, 20 fr. — M^{me} David, 2 fr. — Mollay, 5 fr. — Malignon-Charrier, 5 fr. — Grellet (Alfred), 5 fr. — Coutard, 20 fr. — Boisson, 5 fr. — Renaud, 50 centimes. — Revêche, 4 fr. — D. 10 fr. — Besnard, 10 fr. — M^{me} Joly, 5 fr. — Bontemps, 5 fr. — Albert, 5 fr. — Bernard, 5 fr. — Cornayre, 50 centimes. — Doguereau, 5 fr. — Mauny, 50 centimes. — Lépine, 25 centimes. — Anonyme, 50 centimes. — Barreau, 50 centimes. — Merle, 2 fr. — Anonyme, 4 fr. — Gaschet, 50 centimes. — Bouvet, 50 centimes. — Beausse, 50 centimes. — Augustin, 1 fr. — Anonyme, 50 centimes. — Moreau, 50 centimes. — Allary, 75 centimes. — Anonyme, 50 centimes. — Anonyme, 1 fr. 50. — Huberdeau, 1 fr. — Vincent, 50 centimes. — Champ, 50 centimes. — Frécinet, 50 centimes. — Saulnier, 50 centimes. — Marchand, 50 centimes. — Abel Garau, 50 centimes. — Anonyme, 50 centimes. — Abraham-Roquet, 1 fr. — Royer (Jean), 1 fr. — Favrot, 10 fr. — Anonyme, 20 fr. — Derousat, 1 fr. — Picherie-B., 5 fr. — Anonyme, 2 fr. — Anonyme, 1 fr. — Ballu, 25 centimes. — Dufresne, 1 fr. — P. Bécharel, 2 fr. — Chateau, 50 centimes. — Lahor, 5 fr. — Pavier, 1 fr. — Bruneau, 25 centimes. — Duvierne, 50 centimes. — Anneau, 50 centimes. — Barbier, 1 fr. — Latreille, 1 fr. 50. — A. Pilot, 5 fr. — Richard, avocat, 5 fr. — Plateau, 75 centimes. — Cholet, 2 fr. — Renard, 4 fr. — Voisine, 2 fr. — Anonyme, 5 fr. — XXX, 5 fr. — Chaillou, 50 centimes. — Leger, 50 centimes. — Hervé, 1 fr. — Radon, 3 fr. — V^e Moreau, 2 fr.

Total de la 3^e liste. 330 fr. 25
Listes précédentes... 4,365 »
(A suivre.) 4,695 25

Ce matin, une couche épaisse de verglas, occasionnée par la pluie tombée pendant une partie de la nuit, rendait la circulation très dangereuse.

La Loire a commencé hier à charrier des glaçons. Le vent du sud les poussait sur la rive droite.

Tous les journaux signalent d'abondantes chutes de neige sur toute la France. Des inondations sont donc à redouter pour le printemps.

Les dernières dépêches d'Amérique annoncent encore de forts temps et des pluies ou neiges.

Feu de cheminée. — Hier soir, entre 7 et 8 heures, un violent feu de cheminée s'est déclaré, rue du Puits-Neuf, chez M^{me} veuve Bouet, marchande de meubles.

Sans le concours empressé des voisins, il aurait pu prendre des proportions inquiétantes. Des meubles adossés au tuyau s'échauffaient au point d'inspirer des craintes.

Quelques seaux d'eau ont suffi pour écarter tout danger.

Réception du clergé d'Angers

Vendredi 31 décembre, le chapitre de la cathédrale et le clergé de la ville d'Angers

— Oh ! les infâmes ! Ils se connaissent ! Il est son amant !

XI

Il ressentait cet outrage comme s'il lui eût été personnel. Dans son indignation, il voulait démasquer, punir ces misérables. Mais il songea à Maheurtier, qu'une pareille révélation pouvait tuer.

— Non, se dit-il; qu'il ignore cette honteuse intrigue; je veillerai, et je saurai bien y mettre un terme.

En rentrant à l'hôtel, il trouva Antoinette occupée, avec sa femme de chambre, à ses préparatifs de départ : elle allait et venait, animée, active, mettant la main à tout. Il la suivait des yeux. Combien il aurait préféré, à cette pétulance, les languettes d'autrefois !

En wagon, elle se retira dans un coin, silencieuse et pensive. Cela se comprenait : elle allait le revoir ! Et Iriel se disait avec une colère sourde que c'était pourtant lui qui, le matin, avait envoyé ce jeune homme au Plantin. Quel rôle on leur avait fait jouer, à Maheurtier et à lui ! Mais cela ne durerait pas.

Il était nuit close quand ils arrivèrent au Plantin. Maheurtier était un peu inquiet. Il vint au-devant d'Antoinette, et l'embrassa sur le front. Il était heureux de la revoir.

— Et puis, j'ai une bonne nouvelle à vous

annoncer, dit-il, j'ai reçu aujourd'hui la visite de M. Syramin.

— Ah ! oui... je sais... fit-elle.

— Tiens ! c'est vrai, Iriel doit vous l'avoir dit; c'est lui qui l'a envoyé. — Merci, mon brave Iriel ! — Il est décidément très bien, ce jeune homme. Il est intelligent; et puis, il a un air de loyauté et de franchise que j'aime. Nous avons causé longuement. Il est fier, ma chère Antoinette, de l'admiration qu'il vous a inspirée, et il m'a promis de vous consacrer tout son temps, tout son talent. Il ne veut travailler que pour vous; n'est-ce pas charmant ?

— En effet, fit Antoinette avec embarras.

— De plus, continua Maheurtier, il va devenir notre voisin; il a loué aujourd'hui même cette petite campagne qui est à deux pas de nous, avec la pensée qu'il sera mieux inspiré dans ce pays qu'à Paris. Dès demain il sera installé. Je l'ai prié de venir nous voir tous les jours, le plus souvent possible. Ce sera une distraction pour lui comme pour nous. Il pourra même travailler ici, dans le parc. Et, en même temps, ma chère Antoinette, si l'envie vous prend de vous remettre à la peinture, il se fera un plaisir de vous donner des leçons.

— C'est bien, dit-elle, nous verrons... plus tard.

Iriel, depuis quelques instants, avait l'air sombre, agité, impatient. Maheurtier s'en aperçut.

— Qu'est-ce que vous avez donc, mon cher Iriel ? lui demanda-t-il.

— Moi, rien !

— M. Iriel était un peu souffrant en quittant Paris, dit Antoinette.

— C'est donc cela, fit Maheurtier.

— C'est complètement passé; je me sens tout à fait bien, dit Iriel, qui voulait à tout prix n'éveiller aucun soupçon.

Cependant, quand Antoinette se fut retirée dans sa chambre, il se rapprocha de Maheurtier.

— Quelle confiance vous avez dans ce jeune homme ! lui dit-il. Quelle subite amitié ! Vous le connaissiez donc un peu autrefois ?

— Non, mais sa physionomie m'a plu tout de suite; on sent qu'il est bon, loyal. Est-ce que ce n'a pas été aussi votre impression, ce matin, quand il est venu à l'hôtel ?

— C'est vrai. Cependant...

— Cependant quoi ? Avez-vous appris quelque chose contre lui ?

— Non.

— Eh bien, alors ?

— Il est bon d'éprouver un peu les gens avant de se livrer à eux.

— Bah ! laissez donc ! C'est un honnête et charmant garçon, j'en suis sûr. Mais vous, mon cher Iriel, ne vous reconnaissez plus. Voyons, qu'est-ce qui vous prend ?

— Rien. Je parlais d'une façon générale.

Ces réticences n'altèrent en rien la confiance de Maheurtier. Le lendemain, quand Richard se présenta, il alla à sa rencontre et lui serra cordialement la main.

— Je vous remercie, lui dit-il, de vous être souvenu de votre promesse. Vous savez que ma maison est la vôtre, en attendant que vous soyez installé chez vous.

— C'est déjà fait depuis ce matin, répondit Richard. Tout ce qu'il y a de plus sommaire : de quoi camper et travailler, voilà tout.

(A suivre.)

Monsieur et madame se sont pris de querelle, en se mettant à table, et ils sont en train de jeter assiettes, verres et couteaux par la fenêtre.

Le domestique s'empresse alors de faire suivre le même chemin à la soupière, aux bouteilles, etc.

— Qu'est-ce que vous faites donc là, imbécile ? s'écrie monsieur.

— Dame ! répond le domestique, je croyais qu'on dînait dans le jardin !

Dans une ville de garnison :
Un général envoie son ordonnance annoncer à sa femme qu'il rentrera pour dîner.
L'ordonnance retourne auprès de son chef.
— Eh bien ! dit le général, tu as fait ma commission ?... Et qu'est-ce que ma femme a dit ?
— Rien, mon général... Mais elle a fait une gueule ! une gueule !!!

ont été reçus par Monseigneur l'Evêque, à l'occasion de la nouvelle année. M^r Pessard, vicaire général, a exprimé les hommages et les vœux de tout le clergé diocésain.

Monseigneur l'Evêque a répondu :

« Je suis bien touché, mon cher vicaire-général, des sentiments que vous venez de m'exprimer au nom du vénérable Chapitre et du Clergé de la ville d'Angers. Combien ces vœux sont sincères, avec quel dévouement mes prêtres m'ont suivi et secondé en toute circonstance, j'ai pu m'en convaincre depuis dix-sept ans qu'il a plu à la divine Providence de m'appeler à la tête de ce beau diocèse. Veuillez agréer en retour mes meilleurs souhaits et mes remerciements.

» L'année qui va s'ouvrir, Messieurs, est pleine d'incertitudes et d'obscurités : il n'est personne qui n'en convienne. Est-elle destinée à ramener au milieu de nous l'un de ces redoutables événements dont l'annonce ou la crainte semble préoccuper les esprits ? Je l'ignore, et d'ailleurs il m'est impossible d'apercevoir ce qui, de notre part, aurait pu fournir un prétexte quelconque au retour d'un pareil fléau. La France, j'entends ses pouvoirs publics et l'ensemble de la nation, la France peut se rendre le témoignage qu'elle n'a rien fait depuis seize ans pour provoquer qui que ce soit, pour éveiller n'importe où jusqu'à l'ombre d'une susceptibilité. Uniquement occupés à guérir les plaies saignantes de la patrie, nous nous sommes constamment attachés, nous surtout dont le deuil était plus grand, à refouler au fond de nous-mêmes des sentiments dont l'expression eût été pourtant bien naturelle. Jamais, à aucune autre époque, ce pays justement fier de son passé et si jaloux de son honneur n'a fait autant de sacrifices au maintien de la paix publique. Si donc, malgré de telles dispositions, si, en face des souffrances universelles de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, il venait à l'idée d'un homme ou d'une nation de déchaîner sur l'Europe de pareilles calamités, j'ose dire qu'il n'y aurait pas dans l'univers entier assez de malédictions pour une aussi criminelle initiative. Voilà pourquoi nous devons et nous pouvons espérer que l'année 1887 épargnera au monde civilisé un spectacle aussi humiliant pour la civilisation chrétienne.

» Que si cependant, ce qu'à Dieu ne plaise ! il devait en être autrement par la faute des uns ou des autres, il ne faudrait pas qu'à l'étranger on pût compter sur nos querelles intérieures pour croire à une diminution quelconque du sentiment patriotique. De tels calculs tromperaient absolument ceux qui seraient tentés de les faire. Certes, nous catholiques, nous avons bien des griefs contre ceux qui gouvernent le pays : ils nous ont cruellement blessés dans nos intérêts les plus chers et dans nos droits les plus sacrés. Mais, qu'on le sache bien au dehors comme au dedans, si l'heure du péril venait à sonner pour la France, tous ces griefs s'écarteraient d'eux-mêmes devant le salut de la patrie. Vainqueurs ou vaincus de la veille dans nos luttes intestines, nous nous rallierions tous le lendemain et sans exception

autour de ceux qui tiendraient en main le drapeau de la France. Et je connais trop les sentiments qui animent le clergé français pour ne pas savoir que rien n'aura été capable de décourager son patriotisme, et que les événements le trouveraient à la hauteur de tous les sacrifices compatibles avec son caractère et sa sainte mission.

» Mais écartons ces pressentiments qui n'ont sans doute aucune raison d'être. Car, je le répète, malgré tout ce qui se dit et s'écrit depuis quelque temps, il me paraît impossible que, devant le jugement de l'opinion publique, en présence de Dieu et au regard de la postérité, un souverain ou un homme d'Etat quelconque puisse même songer à vouloir assumer de si terribles responsabilités. Tout ce que je veux retenir de ces bruits plus ou moins inquiétants par où s'ouvre l'année 1887, c'est la nécessité pour tous les enfants d'une même patrie de se rapprocher, de s'unir dans un même sentiment de fraternité et d'amour pour le pays. Peut-être aussi les adversaires de l'Eglise finiront-ils par comprendre, devant ces éventualités, si peu probables soient-elles, que ce n'est pas le moment de déclarer la guerre au clergé, de couper la nation en deux, et de se lancer en matière religieuse dans des aventures sans profit et sans issue. Quant à nous, Messieurs, fidèles à notre ministère de paix et de charité, nous prions le Seigneur d'inspirer la sagesse à ceux qui président aux destinées des peuples, de faire prévaloir partout les idées de droit, de justice, de vraie liberté ; et, quoiqu'il puisse arriver, nous ne cesserons de confondre dans un même dévouement les intérêts de la religion et ceux de la patrie. »

La *Petite France* dément en ces termes le fait d'un « homme enterré vivant » à Distré, lequel nous avons également donné d'après la rumeur publique :

« Le sieur Robineau, meunier, âgé de 25 ans, qui a été enterré le 27 décembre, était décédé à son domicile après quinze jours de maladie, pendant lesquels il avait été soigné par les docteurs Perreau et Bernard, de Saumur. Il n'y a donc eu ni mort subite ni inhumation précipitée.

» Aucun incident ne s'est produit pendant le transport du corps ; mais, au cimetière, lorsque le cercueil fut descendu dans la fosse, quelques pierres ont heurté la bière, ce qui a fait croire à quelques hallucinés que *le mort avait frappé*.

» Les assistants ont alors crié qu'il fallait ouvrir le cercueil. On a immédiatement procédé à cette opération, et toutes les personnes de sang-froid, notamment l'adjoint et plusieurs conseillers, ont constaté que le prétendu ressuscité avait l'aspect et la raideur cadavériques.

» Afin de satisfaire la rumeur publique, on envoya chercher le docteur Perreau, qui constata que Robineau était réellement mort. »

Listes électorales

La révision annuelle des listes électorales a lieu du 4^e au 10 janvier.

Voici quels sont les délais fixés pour chacune des opérations consécutives de cette révision :

Délai pour dresser le tableau de rectification, quatre jours : soit 14 janvier.

Publication du tableau de rectification : 15 janvier.

Délai ouvert aux réclamations, vingt jours : 4 février.

Délai pour les décisions de la commission municipale, cinq jours : 9 février.

Délai pour la ratification des dernières décisions de la commission municipale, trois jours : 12 février.

Délai d'appel devant le juge de paix, cinq jours : 17 février.

Délai pour la décision du juge, dix jours : 27 février.

Délai pour les notifications des décisions du juge de paix, trois jours : 2 mars.

Délai d'appel en cassation, dix jours : 12 mars.

Closure des listes : 31 mars.

LES ECLIPSES DE 1887

L'année 1887 comprendra quatre éclipses, deux de lune et deux de soleil, dans l'ordre suivant :

Partielle de lune le 7 février, invisible pour la France ;

Annulaire de soleil, le 22 février, invisible pour la France ;

Partielle de lune, le 3 août, visible pour la France ;

Totale de soleil, le 18 août, en partie visible pour nous.

Gargantua II. — On écrit de Durtal au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Le nommé Adolphe B..., sabotier à Durtal, a mangé un hoiseau de soupe et trois saucisses crues.

» Notre correspondant ne nous dit pas si c'est à la suite d'un pari. »

On lit dans le *Salut de Saint-Malo* :

« Un ami en mesure d'être bien informé nous apprend qu'une cinquantaine d'ouvriers employés à des travaux publics viennent d'être congédiés. La plus grande partie serait composée de Bas-Bretons. Cette mesure indique combien les difficultés financières sont grandes ; et nous savons d'autre part que les crédits accordés à certaines administrations non-seulement ne permettent pas d'entreprendre des travaux considérés comme nécessaires, mais n'assurent même pas complètement jusqu'à la fin de l'année 1887 le fonctionnement de services considérés comme indispensables.

» Lugubre situation, on en conviendra, au début d'un nouvel an. »

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 3 Janvier.

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 15 50 à » » » »	9 » » » » » »	9 » » » » » »
Saumur, 15 50 16 » » » »	9 » » » » » »	9 » » » » » »

Baugé,	16 25 » » » »	9 75 » » » »
Segré,	15 » » » » » »	11 » » » » » »
Beaupreau,	15 » » » » » »	8 50 » » » »
Montfaucon,	13 » » » » » »	8 50 » » » »
Montreault,	15 » » » » » »	8 50 » » » »
Chemillé,	15 » » 15 75	8 50 9 » » »
Champlocéaux,	15 » » 15 50	9 50 » » » »
St-Flor-le-Vieil,	15 » » 15 50	9 50 » » » »
Cholet,	15 » » 15 50	9 50 » » » »
Vihiers,	15 25 15 75	8 » » 8 50
Brissac,	15 25 16 » »	8 » » 8 25
Chalonnès,	15 50 » » » »	8 75 9 » » »
Doué,	15 » » 15 50	8 » » 8 25

A Nantes, blés américains, de 23 » » à 24 50 les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 20 25 à 20 75 les 100 kilos.

CONSEILS ET RECETTES.

DÉSINFECTION DES PLANCHES DE SAPIN

Dans un grand nombre de maisons, les planchers des appartements, au lieu d'être en chêne, sont construits en sapin ou tout autre bois dont la fibre peu serrée est propre à l'absorption des miasmes ; aussi, dans ces logements, la mauvaise odeur est-elle persistante, longtemps même après le départ des locataires.

Pour la faire disparaître, il faut, après avoir lessivé le parquet et l'avoir laissé sécher, le badigeonner avec de l'huile de lin bouillante dans laquelle on a mis de l'orcanette. On obtient ainsi un plancher parfaitement assaini et d'une jolie couleur.

M. DOUESNEL, ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, nous prie d'informer nos lecteurs que, comme les années précédentes, il a mis en vente son immense assortiment de Bonbons et Liqueurs, dont la qualité, réunie au bon marché, n'a plus besoin de recommandations. *Envoi franco du catalogue.*

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. LOUIS MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilogramme.

Remise pour les ventes en gros.

HERNIES

Guérison Radicale

Et soulagement immédiat

obtenu par l'appareil à pelote plastique moulée dans les hôpitaux sur les divers cas de hernies. Médaille et breveté S. G. D. G. Seul possesseur : CH. DE THOMAS-BRONDETTI FÈRE, hermanière-spécialiste, à Bordeaux, 10, place Fondaudouge, 10, sera à consulter en personne à :

Saumur, grand hôtel de la Paix, le 14 janvier ; Niort, hôtel du Raisin de Bourgogne, le 15 janvier.

NI DÉPÔT NI VOYAGEURS. Ne répond qu'aux lettres affranchies et ayant timbre de réponse. COMMISSION AUX TRAVAILLEURS.

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIE-ROSE

1

Vers le milieu de novembre dernier, le temps, déjà brumeux, acheva tellement de s'obscurcir, qu'il devint impossible à quatre clercs de notaire, enfermés dans une étude située à l'entresol, rue Vivienne, d'écrire un seul mot.

Si la besogne eût été pressante, on aurait vite allumé le gaz ; mais elle ne l'était guère, et la neige, tombant à larges flocons, n'était pas faite pour engager beaucoup de clients à sortir de chez eux.

Ajoutez un bon grain de paresse ; vous expliquerez la facilité du maître-clerc à réunir ses auxiliaires autour du poêle avec cette invitation charmante :

— Si nous fânions un peu ?

Assentiment énergique sur toute la ligne !

Ce fut aussitôt à qui trouverait moyen d'animer les quelques heures dédiées ainsi à une aimable oisiveté.

L'un détailla plusieurs accidents de chasse.

L'autre énuméra de comiques incidents de pêche.

Lorsque arriva le tour du troisième, gros syba-

rite pour qui l'oisiveté d'esprit comme l'oisiveté de corps constituait le bonheur suprême :

— Je ne suis pas né orateur, avoua-t-il ; mais je me propose d'offrir un punch en l'honneur de celui de vous, mes chers collègues, qui, en fin de compte, nous aura le plus intéressés ou divertis... Est-ce entendu ?

— Entendu !

La parole maintenant appartenait au maître clerc.

Voici comment il répondit à la curiosité de son auditoire :

— Malgré la banalité des préliminaires, il existe peu de mariages qui, examinés à l'œil nu ou au microscope, n'aient leur petite anecdote plus ou moins compliquée ou bizarre. Pourquoi ne raconterais-je pas celle qui précéda la mienne ?

Encouragé à poursuivre, le futur notaire s'exprima de la sorte :

II

« — Je grillaiss du désir d'épouser la fille de mon voisin Mathias Cardinet, et cet excellent homme, j'en suis persuadé, eût tout de suite accueilli ma demande, car il m'estimait beaucoup. Quant à l'objet de mes vœux, imaginez la plus fraîche, la plus gracieuse créature qu'il soit possible de voir.

Jamais visage séréphique ne fut mieux encadré

de cheveux blonds, avec des yeux bleus, des lèvres appétissantes comme des cerises, de fines oreilles souvent comparées à des coquillages et devant lesquelles, peintres, sculpteurs ou poètes, vous vous seriez extasiés. Les pieds ? des bijoux. Les mains ? autant de merveilles ! Joignez une taille enchantée, une voix de fauvette, la gaieté d'un enfant ; que fallait-il encore pour être ébloui, fasciné ? Comment ne pas espérer des félicités sans bornes avec une femme aussi jolie ?

Oui... si le moral eût été en harmonie avec le physique.

Mais il s'éleva bientôt de fortes doutes à cet égard ; et je n'avais pas la ressource d'accuser de mauvais donneurs de renseignements, puisque je les puisais moi-même directement à la meilleure source.

Une cloison très mince permettait d'entendre à peu près tout ce qui se disait chez mes voisins. Est-ce que je ne pouvais pas l'indiscrétion jusqu'à percer avec une vrille, pendant leur absence, le milieu d'une porte condamnée entre nos logements qui, autrefois, en formaient un seul ?

A dater de ce moment, rien ne m'échappa d'une vérité cruelle pour mes illusions. M^{lle} Cardinet, sous une ravissante enveloppe, cachait un affreux caractère. Le double prénom, si doux à prononcer, de Marie-Rose, était une étiquette frauduleuse.

Eclairé d'une façon si nette, si positive, j'aurais dû complètement oublier cette jeune fille ; mais, hélas ! en même temps que je découvrais les défauts, pouvais-je méconnaître une gentillesse éminemment séduisante ? Non ! non ! ce que je voyais exerçait encore plus d'influence que ce que j'entendais.

Le contraire eut son tour.

Indigné de la persistance d'un amour aussi mal placé, j'arrivai à me demander :

— Suis-je atteint de folie ; ou cette fatale passion pour Marie-Rose existe-t-elle, parce que des événements imprévus doivent la justifier tôt ou tard ?

Mais vous avez besoin de nouvelles explications pour bien concevoir le désarroi dans lequel me jetait une lutte incessante entre mon cœur et ma raison.

Je me hâterai donc de combler cette lacune.

(A suivre.)

ALFRED SÉGUIN.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 6 janvier,

Troisième représentation de

LE GRAND MOGOL

Opéra-bouffe en 4 actes, musique de Ed. Audran, avec grand ballet et divertissements.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

ADJUDICATION
DE DIVERSES
FOURNITURES
Pour l'Atelier d'Arçonnerie
de Saumur.

Le MARDI 25 JANVIER 1887, à deux heures, à la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, par groupe, sur soumissions timbrées et cachetées, des fournitures ci-après, à faire pendant l'année 1887 :

- 1^{er} Groupe. — Métaux divers.
- 2^e Groupe. — Fer de Berry, tôle d'acier, tôle de fer.
- 3^e Groupe. — Charbons.
- 4^e Groupe. — Ingrédients divers.
- 5^e Groupe. — Bois divers.
- 6^e Groupe. — Cuirs divers.
- 7^e Groupe. — Tissus divers et accessoires de sellerie.
- 8^e Groupe. — Objets de quincaillerie et outils.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire chargé de la surveillance administrative des Magasins centraux, rue Saint-Dominique, à Paris; dans les bureaux de M. l'Intendant militaire, rue Jehan-Fouquet, à Tours; dans les bureaux de M. le Sous-Intendant militaire, à Saumur, et au bureau de l'officier d'administration comptable de l'Arçonnerie, où le public sera admis à en prendre connaissance ainsi que des pièces exigées pour concourir à l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire,
(11) THIBAUDIER.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
Le mercredi 12 janvier, à une heure,
Etude de M^e BRAC,
D'UNE MAISON
Nouvellement restaurée,
Place des Artilleurs, n^o 1.

Loyer annuel : 320 fr.
Mise à prix : 4,000 fr. et 5 0/0.

S'adresser à M^e MARCOMBRE, huissier, et à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER
Pour le 24 Juin 1887
UNE MAISON
Située à Saumur, rue des
Pafens, n^o 10,

Avec écurie, remise, cour et jardin.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange (hôtel Blancet).

A VENDRE

A L'AMIABLE :

- 1. — UNE MAISON, avec servitudes, cour, jardin et vigne appartenant de 17 ares 36 centiares, situées à Saumur, route de Varrains.
- 2. — UNE AUTRE MAISON, avec cour, jardin et vigne de 17 ares 36 centiares, jouant la précédente.
- 3. — UNE VIGNE de 10 ares 14 centiares, située à Saumur, dans la Prée.
- 4. — UN PRÉ de 33 ares 60 centiares, situé à Saumur, rue de Bordeaux.
- 5. — UNE MAISON avec cour et jardin, située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n^o 17.
- 6. — DOUZE CAVES ou caveaux, situées sous l'article précédent, desservies par une seule courtoire.

Jouissance de suite.
Facilités de paiement.
S'adresser, pour traiter, à M. TA-
VEAU, géomètre-expert à Bagueux.

A VENDRE
QUATORZE NOYERS
Vieilles écorces.

S'adresser, pour les visiter, aux fermiers du Petit-Mesanger et de la Juberdière, commune de Blou, et, pour traiter, à M. HARRY-VIERA, au Clos-des-Poiriers, commune de Neuillé. (6)

CHANTIER DE CHARPENTE

A CÉDER

S'adresser au bureau du journal.

LA VELOUTINE
Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau
ADHÉRENTE & INVISIBLE
Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles
Se défier des Imitations et Contrefaçons
CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875
9, Rue de la Paix, PARIS

M. G. BESSON, ex-économe du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de **comptable**.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.
S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis
32^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis
AVEC DE NOMBREUSES FIGURES
Franco à domicile, pour un an..... 6 fr.
— pour six mois.. 3 fr. 50
— pour trois mois. 2 fr. 50
Étranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.
M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.
Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant sur 233 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 234 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 184 Européens, a donné 181 guérisons. — Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS

DENTS

NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JANVIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.		Coture préc ^e	Dernier cours.
3 %	82 35	82 40	Est	805	805	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	517
3 % amortissable	85 40	85 65	Paris-Lyon-Méditerranée	1255	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525	524	Est	388	388
3 % (nouveau)	104 10	104 35	Midi	1171	1172 50	— 1865, 4 %	523	525	Midi	894	896 50
4 1/2 %	110	110 10	Nord	1597 50	1600	— 1869, 3 %	415	413	Nord	397	399
4 1/2 % (nouveau)	104 10	104 35	Orléans	1327 50	1328 75	— 1871, 3 %	406	401	Orléans	395	395
Obligations du Trésor	518 75	518 25	Ouest	875	875	— 1875, 4 %	516	517	Ouest	393	393
Banque de France	4200	4200	Compagnie parisienne du Gaz	1467 50	1467 50	— 1876, 4 %	515 75	510 75	Paris-Lyon-Méditerranée	389 50	391
Société Générale	475	475	Canal de Suez	2082 50	2082 50	Bons de liquid. Ville de Paris	527	527 50	Paris-Bourbonnais	392	396
Comptoir d'escompte	1030	1030	C. gén. Transatlantique	535	535	Obligations communales 1879	477	476	Canal de Suez	585	582
Crédit Lyonnais	583 75	590	Russe 5 0/0 1870	100	101	Obligat. foncières 1879 3 %	478 75	479			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1430	1430				Obligat. foncières 1883 3 %	388	384			
Crédit mobilier	817 50	820									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS												
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS					SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. matin	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir			
Saumur(ori.)	2 06	6 53	8 31	10 31	1 39	4 16	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5	Saumur	3 08	6 53	9 13	1 21	3 28	7 15	10 42
Saumur(état)	6 50	8 31	10 31	12 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09	3 18	5 54	8 30	11 06	St-Martin	7 08	9 26	1 33	3 41	7 27	10 54	
Nantillyhalte.	7 03	8 37	10 45	12 45	4 26	8 43	8 43	Blou	8 19	12 18	3 27	6 03	8 30	11 06	St-Clément	7 15	9 33	1 40	3 47	7 34	11 01	
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	12 52	4 32	8 49	8 49	Vernantes	8 32	12 31	3 40	6 14	8 30	11 06	Les Rosiers	7 23	9 41	1 47	3 54	7 41	11 08	
Brézé-s.-Cyr	7 17	9 02	11 06	13 06	4 39	8 56	8 56	Noyan-Méon	8 59	12 59	3 11	5 46	8 11	11 45	La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	5 7	3 52	7 50	11 13
Montreuil(a.)	2 34	7 29	9 19	11 15	2 07	4 52	9 08	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45	12 32	Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	4 20	8 33	11 52
— (départ.)	2 36	7 33	9 23	11 19	2 09	4 58	9 11															
Thouars	2 55	7 50	9 40	11 36	2 28	5 23	9 37															
Loudun	8 10	9 00	10 50	12 40	3 16	6 11	10 22															
Poitiers	10 33	11 23	13 13	15 03	5 44	8 39	12 12															
SAUMUR — BOURGUEIL					SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON																	
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir								
Saumur	8 21	10 11	12 01	13 51	Saumur	9 26	11 16	13 06	14 56	Chinon	7 43	9 33	11 23	13 13								
Port-Boulet	8 56	10 46	12 36	14 26	Port-Boulet	8 40	10 30	12 20	14 10	Port-Boulet	8 10	10 00	11 50	13 40								
Bourgueil	9 07	10 57	12 47	14 37	Bourgueil	9 04	10 54	12 44	14 34	Chinon	9 04	10 54	12 44	14 34								

COFFRE-FORT
DE LA
MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire,

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.